

☐ **Marchandises**

☐ **Personnes**

Arrêté du 16 novembre 1999 modifié

Arrêté du 28 décembre 2011

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

1. Identification de l'entreprise

Numéro unique d'identification
(SIREN à 9 chiffres)

Raison sociale

2. Demande de renouvellement

Demande à la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), la DRIEAT d'Ile de France (direction régionale et interdépartementale de l'équipement, de l'aménagement et des transports) ou la DEAL (direction de l'environnement de l'aménagement et du logement) des régions d'outre-mer, dans laquelle l'entreprise précitée est inscrite au registre des transporteurs et loueurs, l'attribution de :

☐ la licence communautaire dans le cadre du renouvellement de la licence n°

expirant le et de copies certifiées conformes.

☐ la licence communautaire comportant la mention « ≤ 3,5 t » pour le transport de marchandises (PMA ≤ 3,5t pour des transports en France et hors de France) dans le cadre du renouvellement de la licence n°

expirant le et de copies certifiées conformes.

☐ la licence de transport intérieur dans le cadre du renouvellement de la licence n°

expirant le et de copies certifiées conformes.

☐ la licence de transport intérieur spécifique aux DOM dans le cadre du renouvellement de la licence n°

expirant le et de copies certifiées conformes.

☐ la licence de transport intérieur avec une mention limitative dans le cadre du renouvellement de la licence n°

expirant le et de copies certifiées conformes.

La demande est instruite sur la base du montant des capitaux propres figurant dans la dernière liasse fiscale de l'entreprise. Si ce montant est insuffisant au regard du nombre de copies certifiées conformes demandé, produire toutes pièces justificatives (par exemple : attestation de garantie financière, PV d'assemblée générale pour une augmentation de capital, etc...). Pour les autres changements dans l'entreprise, remplir l'imprimé CERFA n° 12725.

3. Engagement du demandeur

Je prends note que l'exactitude de ces renseignements pourra être contrôlée à tout moment par les services habilités de l'État. À cette fin, je m'engage à conserver dans l'entreprise tous les documents ayant permis d'établir la demande et à les présenter à toute demande des agents de contrôle de l'État.

Avertissement : est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende le fait de présenter sciemment de faux renseignements à l'occasion d'enquêtes relatives aux conditions d'inscriptions aux registres ou à la délivrance de titres administratifs d'exploitation des véhicules (Article L.3452-9 du code des transports).

4. Authentification du demandeur

Nom

Prénom

Fait à

Le,

Signature du demandeur

⁽¹⁾ Cocher la case correspondante